



La Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi *Auvergne - Rhône-Alpes*

**AVIS DE PUBLICATION MODIFICATIF DE LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE
DE LA REGION AUVERGNE – RHONE-ALPES
POUR LE MANDAT 2017-2021**

**Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail**

Considérant :

- l'arrêté du 1^{er} juin 2017 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles ;
- l'avis de publication de la composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région AUVERGNE – RHONE-ALPES en date du 27 juin 2017,
- les désignations complémentaires effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région AUVERGNE – RHONE-ALPES est composée des membres suivants :

Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale éventuelle
Représentant employeur	AMIEUX Eric	Boulangier	U2P
Représentante salariée	AURELLE Caroline	Agent spécialisé écoles maternelles (ASEM)	CFDT
Représentante salariée	BACHASSE Patricia	Formatrice	CFDT
Représentante salariée	BENSELLA Lynda	Secrétaire Générale UD CGT Isère	CGT
Représentant salarié	BISSON Bruno	Employé administratif	UNSA
Représentant salarié	BOMBARDE Célian	Chargé de relations sociales	CFTC
Représentante employeur	BREUIL Irène	Gérante	CPME
Représentant employeur	BUGUET Daniel	Dirigeant	CPME
Représentante salariée	CHAPUT Stève	Educateur spécialisé	CGT
Représentante salariée	CLEMENTE Isabelle	Secrétaire	CGT
Représentant salarié	CUESTA Francisco	Technicien mutualiste	CGT
Représentante employeur	CADEDDU Christine	Chef d'entreprise	CPME
Représentant employeur	DELPERIE Jean-Pierre	Chef d'entreprise	CPME
Représentante employeur	LECANTE Guillaumette	Gérante	MEDEF
Représentante salariée	LEYRE Michelle	Conducteur	CGT-FO
Représentante salariée	MIGNARD Carolina	Cadre consultante en développement	CFE-CGC
Représentante employeur	RAFFIN Latra	Dirigeante	CPME
Représentant employeur	SABART Gilles	Relations publiques	MEDEF
Représentant employeur	VIDAL Cyril	Président groupe	MEDEF

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DIRECCTE AUVERGNE – RHONE-ALPES.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi.

Fait à LYON, le 7 septembre 2017,

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
De la consommation, du travail et de l'emploi,
Auvergne - Rhône-Alpes,

Signé : Jean-François BENEVISE